

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Jeudi 8 Février 2024

A la salle des fêtes de Saint Genest Sur Roselle

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,

sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mardi 30 Janvier 2024

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric		X
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul		X
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain		X
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPTE Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

▪ **Absents :**

- Mme Stéphanie GENESTE était absente excusée,
- Mr Eric LAVOREL, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mr Jean-Paul LONGEQUEUE était absent excusé,
- Mr Alain MARTHON, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Alain MARTHON.

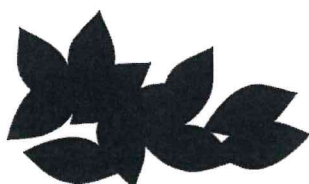
- **Secrétaire de séance :** Mr Jean-Luc LACHAUD.

▪ **DÉLIBÉRATION N°2024-004 CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES BRIANCE ROSELLE.**

Monsieur le Président rappelle que l'association Familles Rurales Briance Roselle assure le fonctionnement de la micro-crèche et de l'ACM (Accueil collectif de Mineurs) de Saint Hilaire Bonneval.

Il précise que cette association fait l'objet d'une procédure de Redressement Judiciaire (RJ) et que les créanciers avaient un délai de deux mois à compter du 7 décembre 2023 pour adresser leurs créances au mandataire, Maître Urbain à Limoges.

Celui-ci a indiqué que l'on s'oriente vers une Liquidation Judiciaire (LJ) qui devrait être effective dans les prochaines semaines.



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20240208-2024-004-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Dans le cadre de cette procédure, Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne va devoir trouver rapidement des solutions pour assurer la continuité du service.

Il rappelle que Maître DOUDET, Avocat à Limoges, a été mandaté pour assister l'EPCI.

Il indique également que les années précédentes, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, versait à l'association Familles Rurales Briance Roselle, au début de l'exercice budgétaire, un acompte sur subvention, de 15 000.00 €, pour lui permettre d'honorer ses créances.

Dans le cadre de la procédure de Redressement Judiciaire et avant la Liquidation Judiciaire de l'Association et afin de lui permettre de fonctionner et d'honorer ses dettes et notamment de régler les salaires, il propose au conseil communautaire de verser à celle-ci, une subvention de **15 000.00 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE** de verser une subvention de **15 000.00 €** au profit de l'Association Familles Rurales Briance Roselle, subvention qui sera destinée à permettre le fonctionnement de cette structure et notamment de régler les charges de personnel dans l'attente de la liquidation judiciaire de cette structure.
- AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au versement de cette subvention au profit du compte ouvert dans le cadre du Redressement Judiciaire au nom de l'Association Familles Rurales Briance Roselle.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GENEST SUR ROSELLE, LE 8 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	18
Votants	20
Exprimés	20
Contre	0
Pour	20
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET

